

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-2234/SG/FE portant prorogation du mandat des représentants du personnel des cadres territoriaux au sein des commissions administratives paritaires.

n° 75-2234/SG/FE

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 novembre 1975

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro
26 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—La durée du mandat des représentants du personnel des cadres territoriaux au sein des commissions administratives paritaires est prorogé dans les conditions ci-après indiquées :